

Vendredi, le 15 juin 2007.

Mme Rita Dionne-Marsolais, députée

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.138
Québec (Québec)
G1A1A4

Objet : Projet éolien Stanbridge Station

Madame,

Suite à notre conversation téléphonique du 12 juin dernier, et tel que demandée, voici la documentation sur le projet éolien de Stanbridge Station.

Je tiens personnellement à vous remercier de votre engagement à transmettre à qui de droit en Chambre, notre demande de moratoire, déposée à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, Mme Nathalie Normandeau, le 4 juin dernier, et également faire connaître l'inquiétude et l'insécurité des citoyens de Stanbridge Station, Pike River et le Canton de Bedford, touchés par ce projet éolien.

Comme vous le savez, les soumissions pour ce projet seront déposées en septembre à l'Hydro-Québec Distribution. Sachant que les municipalités prendront leur décision en août, et qu'ils n'ont jamais consulté leurs citoyens, il nous reste donc peu de temps pour se faire entendre.

Pourquoi un moratoire?

Afin que soit rédigé le Règlement de Contrôle Intérimaire en concertation avec la population afin d'évaluer :

1. la valeur des paysages
2. l'ampleur du projet éolien et la transformation plus ou moins importante qu'elles apporteront au paysage.
3. l'éloignement des éoliennes par rapport au milieu de vie des gens et aux endroits qu'ils fréquentent.
4. l'ampleur du dérangement reliée notamment au bruit.
5. les bénéfices que la collectivité locale retirera du développement éolien.

En ce moment le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Brome-Missisquoi ne protège nullement le citoyen, sa propriété, sa qualité de vie et ne peut lui assurer qu'aucun effet nocif à sa santé sera relié par la proximité des éoliennes de sa maison. Mais nous constatons plutôt que le RCI rédigé par la MRC donne toute la latitude au promoteur.

À ce jour aucune des municipalités concernées par le projet éolien ont invité leurs citoyens à participer à une rencontre publique favorisant un échange honnête et constructif qui permettrait une plus grande transparence des négociations en cours depuis plusieurs mois.

Seul l'aspect économique du projet est au cœur des discussions et le bouleversement de toute notre région rurale est aucunement pris en considération.

Dans le document que je vous envoie, je joins des lettres d'opinion de citoyens, adressées à la MRC Brome-Missisquoi suite à sa rencontre du 28 mai 07.

Pour conclure, reprenez que ce parc éolien, maintenant de 30 éoliennes, d'une hauteur entre 120 et 150 mètres, s'implantera au cœur de 6 villages, car ces villages sont à l'intérieur de 2km du périmètre du parc éolien et plus ou moins 5000 personnes seront confrontées à ce parc industriel éolien.

Recevez Madame, mes salutations les plus respectueuses,

Francine Bédard
Membre du comité contre le projet éolien de Stanbridge Station
1432, rang Brais
Stanbridge Station, Québec
J0J-2J0

Tél : (450) 296-4142

Cc : Mme Nathalie Normandeau, ministre de Affaires municipales et des Régions
M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi
MRC de Brome-Missisquoi
Corporation municipale de Stanbridge Station